

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2025 A 19 H 30

L'an deux mil vingt-cinq, le huit juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18 – Quorum : 10

Membres présents : M. Maxime GROSHENRY, M. Nicolas DEMOLY, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Patrice PRETOT, M. Michel DARTEVEL, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Nathalie LAURENT, Mme Bénédicte CHARITE, Mme Corinne BERTRAND, M. David BOILLIN, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE

Membres absents ayant donné pouvoir : Mme Isabelle GAINET, excusée, pouvoir à M. Patrice PRETOT ; M. David HUMBERT, excusé, pouvoir à M. Nicolas DEMOLY

Membres absents : Mme Christina MARCHAND, M. Ghislain VICAIRE

Président de la séance : M. Maxime GROSHENRY

Secrétaire : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal nomme M. Pierre CLAUSSE pour remplir les fonctions de secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Décisions du Maire : Compte-rendu des décisions prises
- 2) Aménagement de sécurité – Création de trottoirs – RD 112 E sur le territoire de la commune
- 3) CCLL – Transfert compétence PLUi
- 4) Cimetière Foucherans – Avenant au marché
- 5) SIEHL – Demande d'adhésion du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de Vellerot les Vercel
- 6) Questions diverses

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 mai 2025 est approuvé à la majorité.

Le 1^{er} Adjoint propose de rattacher les points suivants à l'ordre du jour :

- Cimetière – Tarifs
- Liaison douce – Demande de subventions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'inscrire ces points à l'ordre du jour.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation qu'il a reçue du

Conseil Municipal : le 1^{er} Adjoint informe qu'aucune décision n'a été prise dans ce cadre par le Maire depuis la dernière réunion de Conseil Municipal.

AMENAGEMENT DE SECURITE – CREATION DE TROTTOIRS – RD 112 E SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménagements de sécurité à l'entrée du village de Foucherans avec la création d'un trottoir entre le mur du cimetière et la RD112E. Ce trottoir permettra de sécuriser le cheminement piétonnier depuis la rue sur le Mont et de finaliser l'accès au cimetière depuis la RD.

Une estimation évalue le coût global de l'AMO et des travaux à 20 185 € HT. Cette mission AMO a été confiée à l'entreprise PG Conseil en BTP.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- S'engage à réaliser et à financer les travaux d'aménagements de sécurité à l'entrée du village de Foucherans le long du mur du cimetière sur la RD112E, dont le montant s'élève à 20 185 HT
- Se prononce sur le plan de financement suivant :

Subventions du Département (25 % du montant HT 20 185 €)	5 046 €
Fonds libres :	15 139 €
Montant HT	20 185 €

- Sollicite l'aide financière du Conseil Départemental
- S'engage à réaliser les travaux à compter de la date de notification de la décision attributive de la subvention
- S'engage à faire une consultation auprès de plusieurs entreprises,
- Indique que la mission de l'entreprise PG Conseil en BTP pourra se poursuivre avec la mise en consultation des entreprises jusqu'à la réception des travaux,
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

CCLL – TRANSFERT COMPETENCE PLUi

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR), et notamment ses dispositions relatives au transfert de la compétence en matière de documents d'urbanisme (PLU, cartes communales).

Vu les statuts actuels de la Communauté de Communes Loue Lison,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Loue Lison arrêté le 5 novembre 2024, avec une approbation envisagée à l'automne,

Vu la délibération du conseil communautaire du 23 juin 2025 approuvant le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanisme et carte communale » à la Communauté de Communes Loue Lison conformément à l'article L.5211-17 du CGCT et demandant à la Communauté de Communes Loue Lison d'engager les démarches nécessaires à la modification de ses statuts afin d'intégrer cette compétence,

Considérant que la compétence n'a pas été transférée à la Communauté de Communes en 2021,

Considérant la possibilité pour l'EPCI de se prononcer à tout moment par un vote sur le transfert de cette compétence conformément à l'article 136 II de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014.

Le PLUi est un document d'urbanisme réglementaire et de planification qui définit et réglemente l'usage des sols, en tenant compte des spécificités de chaque commune. Son élaboration se fait par et avec les élus communaux, en concertation avec la population et en association avec les partenaires institutionnels. Il permet de définir une stratégie d'aménagement et développement du territoire.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Loue Lison.

CIMETIERE FOUCHERANS – AVENANT AU MARCHE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2024-12-09 du 05/12/2024 prise pour la réfection et l'aménagement du cimetière de Foucherans.

Le Maire indique également au Conseil Municipal que dans le cadre du marché de réfection et d'aménagement du cimetière de Foucherans, certains travaux prévus n'ont pu être fait suite à l'état de lieux des tombes et notamment pour l'ouverture de certains caveaux ; ce qui engendre une moins-value sur le montant du marché.

Il indique également que des modifications du cahier des charges ont été demandées :

- Réalisation d'une allée en gravier avec préparation en alvéoles plastique,
- Réalisation d'une allée en gravier avec préparation géotextile,
- Fourniture et pose d'un robinet extérieur
- Réalisation de 2 piliers en béton bouchardé à l'entrée (côté rue du Clos du Jardy) ; ces différents points entraînent une plus-value.

Après l'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal :

- Accepte cette plus-value qui s'élève à 2 396.83 € HT soit 2 876.19 € TTC. À la suite de cet avenant, le montant du marché est de 70 170.91 € HT soit 84 205.09 € TTC,
- Autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

SIEHL – DEMANDE D'ADHESION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE VELLEROT-LES-VERCEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le **Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Vellerot-lès-Vercel** a sollicité une adhésion au Syndicat Mixte des Eaux de la Haute-Loue au 1^{er} janvier 2026.

Il précise que le Comité syndical du 17 juin 2025 a validé par délibération cette demande.

En application des dispositions du CGCT, la présente délibération est soumise à l'accord des collectivités membres du SIEHL, qui doivent se prononcer dans les conditions de majorité qualifiée prévues par les textes.

La décision finale sera prise par arrêté de Monsieur le Préfet du Doubs ;

L'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte l'adhésion du **Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Vellerot-lès-Vercel** au SIEHL à compter du 1^{er} janvier 2026
- Prend acte des conséquences de cette décision, à savoir une dissolution de plein droit du SIEVV à cette même date, une substitution du SIEHL à ce dernier et une adhésion des communes de Vellerot-lès-Vercel, Villers-Chief et Villers-la-Combe au SIEHL

CIMETIERE - TARIFS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2025-05-01 du 13 mai 2025 concernant les tarifs des concessions et des caveaux.

Il indique au Conseil Municipal qu'il convient de retirer le tarif des caveaux 4 places. Ceux-ci seront à la charge de l'acquéreur lors de la demande et à régler directement à l'entreprise qui installera ce dernier après en avoir fait la demande en mairie.

Pour le dernier caveau 4 places pré-édifié, le tarif sera conforme à la délibération 2025-05-01 du 13/05/2025.

De ce fait, il propose les tarifs suivants, applicable au 1^{er} juin 2025 :

- CONCESSIONS :
 - Concession trentenaire (fosse) 2 places (2 m²) : 300.00 €
 - Concession trentenaire (fosse) 4 places (4 m²) : 500.00 €
 - Concession trentenaire (caveau) 2 places : 300.00 €
 - Concession trentenaire (caveau) 4 places : 500.00 €
 - Concession trentenaire pour un caveau d'urnes : 200.00 €
 - Concession trentenaire pour une case de columbarium : 200.00 €
- CAVEAUX (sans concession) :
 - Caveau 2 places (2 m²) : 2 200.00 €
 - Caveau d'urne : 1 100.00 €
 - Case columbarium : 600.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide les tarifs énoncés ci-dessus.

LIAISON DOUCE – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire informe le Conseil Municipal de la réflexion menée pour un aménagement de liaison douce :

Les communes de Foucherans et de Tarcenay ont fusionné en 2019 pour créer la commune nouvelle de Tarcenay-Foucherans.

Les écoles de Tarcenay-Foucherans sont regroupées avec l'école de Trepot au sein du Syndicat Intercommunal Education 2000.

Les enfants de ces deux communes, ainsi que les enfants des communes de Montrond-le-Château et Les Monts Ronds ont des activités sportives en commun notamment football et judo. Ces activités génèrent des déplacements qui sont très souvent réalisés à pied ou à vélo.

Pour améliorer la sécurité des enfants lors des déplacements, la commune nouvelle souhaite réaliser une liaison douce entre ses deux centres de vie. Le souhait étant de raccorder cette voie douce à la voie existante Ornans – L'Hôpital-du-Grosbois.

Vu les commerces existants sur le village de Tarcenay (Agence Postale Communale, boulangerie, fleuriste, coiffeur, commerce alimentation...) ainsi que la ligne Mobigo avec un arrêt à Tarcenay (RD 67) où un dépose vélo sera bientôt installé, cette liaison aura tout son sens

La Communauté de Communes Loue Lison a validé les études de faisabilité pour la réalisation d'un gymnase sur le territoire de Tarcenay-Foucherans ; les études sont en cours et cette future liaison sera également raccordée au futur gymnase.

Le souhait de la commune de Tarcenay-Foucherans est de réaliser une liaison douce entre le centre de Tarcenay et le centre de Foucherans, afin d'améliorer la sécurité tout au long de ce cheminement qui existe déjà, mais qui n'est ni matérialisé, ni signalé, ni sécurisé.

La longueur totale de cet itinéraire fait 2.450 km :

- 970 m sur le secteur urbain de Tarcenay
- 854 m sur un chemin dans le bois
- 629 m sur le secteur urbain de Foucherans.

La commune souhaite lancer une consultation des entreprises pour une tranche ferme et une tranche optionnelle :

- Tranche ferme : structuration et mise en sécurité du cheminement dans le bois
- Tranche optionnelle : traversée de la Route Départementale 67 et cheminement le long de la Route Départementale 102, matérialisation, signalisation et mise en sécurité des tronçons urbains côté Tarcenay et Foucherans.

Il informe également qu'une demande d'AMO a été demandée à l'entreprise PG Conseil en BTP pour procéder au chiffrage des travaux, la réalisation des dossiers de demande de subvention, du Dossier de Consultation des Entreprises, la mise en ligne et l'analyse et l'accompagnement administratif du dossier. Le montant de cette AMO pour cette opération s'élève à 5 340.00 € HT, des devis ont été demandés au bureau d'études BEJ pour un relevé topographique pour 1 990.00 € HT et les études et le bornage pour 8 925.00 € HT.

L'estimation du coût des frais d'étude, de bornage et des acquisitions est de 38 255.00 € HT :

- ✓ 1 990.00 € HT pour relevé topographique
- ✓ 5 340.00 € HT d'AMO
- ✓ 8 925.00 € HT pour les études et le bornage
- ✓ 22 000.00 € pour les acquisitions foncières

L'estimation du coût des travaux par phase faite par la société PG Conseil en BTP est de :

- Tranche ferme : 111 219.00 € HT
- Tranche optionnelle : 157 684.00 € HT

Ce qui fait une estimation du montant total de l'opération à **307 158.00 € HT**.

Un planning est établi pour les travaux de cette liaison douce :

- Tranche ferme : DCE septembre 2025, Travaux fin 2025
- Tranche optionnelle : Travaux 2026.

Le Maire propose au Conseil Municipal le plan de financement suivant :

- TEA – Région : 79 273.87 €
- Feder rural : 36 000.00 €
- Département : 100 000.00 €
- CD25 Olsa : 20 000.00 €
- Fonds libres : 71 884.13 €

307 158.00 €

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à faire les démarches nécessaires pour les demandes des subventions à l'Europe Feder Rural, la Région TEA et au Département du Doubs pour les Pistes Cyclables et l'Olsa.
- Autorise le Maire à réaliser des travaux d'aménagement de la liaison douce,
- Accepte le plan de financement ci-dessus proposé par M. le Maire

QUESTIONS DIVERSES

❖ Ressources Humaines

- ✓ **Christelle COLLARDEY** : M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de la mairie de SERRE-LES-SAPINS une demande de mutation concernant Mme Christelle COLLARDEY. Cette demande a été acceptée et est effective depuis le 1^{er} juillet 2025.
- ✓ **Nathan BOUCARD** : M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. Nathan BOUCARD a effectué une demande spontanée pour un emploi durant l'été 2025. Et que suite à l'arrêt maladie de l'agent technique et de ces vacances, un contrat du 25/06/2025 au 29/08/2025 a été établi pour M. Nathan BOUCARD

❖ Estimation bâtiment « ancien » atelier communal – Rue des Gouttes

Le Maire informe qu'il a été sollicité pour l'achat de l'ancien atelier communal pour un projet de commerce, endroit de rassemblement et annexe.

Il indique au Conseil Municipal qu'il a demandé la valeur commerciale du bâtiment à l'EPF.

Après discussion du Conseil Municipal, un problème est soulevé : quelle garantie pour l'assurance du projet commercial s'il y a achat du bâtiment et du terrain ?

❖ Licence IV – Tarif location

Dans le cadre de la demande faite pour l'ancien bâtiment communal, une proposition de location d'une des licences IV de la commune a été faite.

Le Maire propose aux conseillers municipaux de discuter du prix de location pour cette licence.

Après échanges, le prix de 700.00 € annuel est évoqué.

❖ GEOPTIS – Tableau de Classement des Voies (TCV)

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de La Poste un devis pour établir un Tableau de Classement des Voies faisant partie du domaine public communal. Ce tableau permet de distinguer les voies communales à caractère de chemin, les voies communales à caractère de rue, les voies communales à caractère de place ouverte à la circulation publique...

Ce classement permet de répondre à plusieurs obligations : obligation d'entretien des voies communales, obligation d'ouverture de la ou des voies concernées à la circulation publique, obligation en matière d'adressage.

Ce tableau pourra également être utile pour le calcul de la DGF de la commune.

Ce devis d'un montant de 5 400.00 € HT soit 6 480.00 € TTC a été signé par M. le Maire

❖ Parcelles ZN 281 et ZN 282 : projet d'acquisition

Lors de la réunion de Conseil Municipal du 25/03/2025, Le Maire avait indiqué aux conseillers que :

- les parcelles ZN 281 et ZN 282 se situent à côté du futur atelier municipal,
- elles ne sont pas propriété de la commune ;

Cependant, dans le cadre du PLU, la commune peut exercer le droit de préemption.

Il indique au Conseil Municipal qu'à ce jour, il n'a pas réussi à obtenir tous les renseignements pour délibérer et de ce fait ce point est reporté à une prochaine réunion de conseil.

A ce jour et au vu de l'étude de faisabilité réalisée par la société LC2N sur l'aménagement et la réhabilitation d'un bâtiment pour la création d'une maison de santé.

De ce fait, la commune se prononce pour une acquisition à l'amiable ou une préemption de ces parcelles afin d'y réaliser ce projet.

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

N° des délibérations prises au cours de cette séance	Objet de la délibération	Résultat du vote
2025-07-01	Aménagement de sécurité – Création de trottoirs – RD 112 E sur le territoire de la commune – Demande de subvention au Conseil Départemental	Unanimité
2025-07-02	Communauté de Communes Loue Lison (CCLL) – Positionnement de la commune sur le transfert compétence PLUi	Unanimité
2025-07-03	Cimetière Foucherans – Avenant au marché	Unanimité
2025-07-04	Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue (SIEHL) – Demande d'adhésion du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable de Vellerot-les-Vercel, dissolution du SIEVV et adhésion des Communes de Vellerot-les-Vercel, Villers-Chieff et Villers-la-Combe	Unanimité
2025-07-05	Cimetière - Tarifs	Unanimité
2025-07-06	Liaison douce – Demande de subventions	Unanimité

SIGNATURES

M. Maxime GROSHENRY,
Maire,

M. Pierre CLAUSSE,
Secrétaire de séance